



NOTICE

Le présent document a été examiné par l'autorité technique et ne contient aucune disposition visant des marchandises contrôlées.

DEMANDE D'INFORMATION
SYSTÈME DE SACS DE COUCHAGE UTILISÉS POUR LA
RECHERCHE ET SAUVETAGE
POUR
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE D'INFORMATION POUR SYSTÈME DE SACS DE COUCHAGE UTILISÉS POUR LA RECHERCHE ET SAUVETAGE

1. PORTÉE

- 1.1 Objectif** – La présente demande d'information (DI) a pour but d'informer les intervenants de l'industrie que le ministère de la Défense nationale (MDN) a l'intention de publier une demande de propositions (DP) concernant un système de sacs de couchage (SSC) utilisés pour la recherche et sauvetage (SAR). La future DP a pour but de réapprovisionner les stocks. En prévision de la DP, la présente DI vise à obtenir les commentaires de l'industrie sur le document technique préliminaire ci-joints portant sur le système de sacs de couchage (SSC) utilisés pour la recherche et sauvetage (SAR), de même que des réponses à d'autres questions du MDN posées dans la présente DI. De plus, les fournisseurs intéressés doivent formuler des commentaires sur les détails de la stratégie d'approvisionnement générale proposée se rapportant à ce besoin.
- 1.2 Nature de la demande d'information** – La présente demande d'information (DI) ne constitue pas une demande de soumissions. Cette DI n'aboutira pas à l'attribution d'un contrat, les intervenants qui y répondent ne devraient donc ni affecter des stocks ou des installations, ni mobiliser des ressources, en raison de l'information contenue dans la présente DI. Aucune liste de fournisseurs ne sera dressée à la suite de la présente DI et, par conséquent, tous les fournisseurs, qu'ils aient répondu ou non, sont autorisés à participer à un processus ultérieur d'acquisition. En outre, la présente DI n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Cette DI vise seulement à recueillir des commentaires de l'industrie sur les points qui y sont abordés.
- 1.3 Contexte** – Les tech SAR sont des experts en survie sur la terre et en mer qui se spécialisent en techniques de sauvetage (notamment les sauvetages dans l'Arctique), le parachutisme, la plongée, l'alpinisme et le sauvetage par hélicoptère. Compte tenu de la nature des activités de recherche et sauvetage, très peu de temps peut être accordé au réemballage de l'équipement pour tenir compte de la grande variété de conditions météorologiques particulièrement mauvaises, ce qui nécessite un équipement très polyvalent.
- 1.4 Scénarios d'utilisation**
- 1.4.1** L'utilisation opérationnelle de l'équipement se déroulera essentiellement au pays, donc elle est limitée aux conditions climatiques canadiennes; cependant, ces conditions peuvent varier comme suit, d'une journée à l'autre :
- i. des conditions estivales dans lesquelles la température peut être (notamment à proximité des feux de forêts) aussi élevée que 45 °C, qui exigent une protection thermique minimale pendant le repos;
 - ii. des conditions tempérées, qui exigent une légère protection thermique pendant le repos;
 - iii. des conditions de froid et d'humidité dans lesquelles la température peut être aussi basse que -20 °C, qui exigent une protection thermique et une protection contre l'humidité pendant le repos;
 - iv. des conditions de froid extrême dans lesquelles les températures se situent entre -20 °C et -50 °C, généralement entre -30 °C et -40 °C (sans tenir compte du refroidissement éolien), qui exigent une grande protection thermique pendant le repos.
- 1.4.2** Dans un froid extrême, les utilisateurs sont censés avoir choisi le type d'abri en fonction du modèle de survie. L'abri peut être aussi simple qu'une bâche et un sac de bivouac placés par-dessus le système de sac de couchage. Dans ces conditions, une température de -40 °C peut atteindre -60°C, avec le facteur de refroidissement éolien, Si les utilisateurs ont mis en place un abri résistant au vent, les conditions peuvent fluctuer de -40 °C à 10 °C, parfois avec un écart de 30°C au cours de la même nuit de repos. Les conditions à l'intérieur de l'abri sont humides, car l'air chaud est saturé par l'humidité produite pendant l'expiration et la fonte de la neige. L'utilisateur peut également subir une série de blessures environnementales, notamment des gelures et de l'hypothermie.

1.4.3 Les opérations de recherche et sauvetage comprennent un transport rapide et des extractions, mais elles peuvent aussi inclure des périodes de mise à l'abri temporaire avec ou sans blessés dans des conditions météorologiques particulièrement mauvaises. À la différence des sacs de couchage utilisés pour les opérations de l'Armée de terre, les systèmes de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage (SSC-SAR) n'ont pas à maintenir leur rendement optimal pendant un long cycle d'utilisation et d'entreposage avec peu de temps consacré au séchage (c'est-à-dire placer le sac de couchage humide dans un sac de compression). On s'attend plutôt que l'utilisateur ait un endroit stable pour s'abriter, avec à sa disposition les ressources nécessaires pour maintenir l'équipement sec et fonctionnel.

1.5 Limites imposées par les exigences

1.5.1 Les normes ISO 23537-1 et ASTM F1720 sont les seules normes internationales existantes qui contiennent des essais qui permettent de mesurer la résistance thermique de l'ensemble du système de couchage. Aucune de ces normes ne vise des températures inférieures à -20 °C, ni propose de réaliser les essais avec un mannequin transpirant, ce qui entraîne une évaluation insuffisante des systèmes de couchage dans des scénarios réalistes. Ainsi, les exigences de l'actuel SSC ne peuvent être exclusivement définies à l'aide de la résistance thermique; compte tenu de cela, des sacs de couchage de construction jugée conforme aux exigences associées aux opérations de recherche et sauvetage ont été incorporés comme solutions de rechange aux essais de résistance thermique. L'utilisation décrite en paragr. 1.4 représente bien les vraies exigences relatives au système de couchage, qui sont complétées par les exigences décrites ci-dessous.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

2.1.1 Les publications suivantes font partie intégrante de la présente spécification selon les modalités indiquées ci-après. Sauf indication contraire, la version en vigueur à la date de l'invitation à soumissionner s'applique. Les publications suivantes ne sont pas fournies par le ministère de la Défense nationale (MDN).

American Society for Testing and Materials (ASTM)
100 Barr Harbor Drive
West Conshohocken, Pennsylvania, 19428, U.S.A

ASTM F1720-17	Standard Test Method for Measuring Thermal Insulation of Sleeping Bags Using a Heated Manikin
ASTM F1853-11 (18)	Standard Test Method for Measuring Sleeping Bag Packing Volume
ASTM F1955-22	Standard Test Method for Flammability of Sleeping Bags

ISO International Standards – International Organization for Standardization
ISO Central Secretariat, Chemin de Blandonnet 8, CP 401
1214 Vernier, Geneva, Switzerland

ISO 23537-1:2022	Exigences pour les sacs de couchage - Partie 1: Exigences thermiques, de masse et dimensionnelles pour les sacs de couchage conçus pour les températures limites de -20° C et plus
ISO 23537-2:2016	Exigences pour les sacs de couchage - Partie 2: Exigences thermiques et dimensionnelles

2.2 Définitions

2.2.1 Commercial sur étagère (COTS) — article d'approvisionnement qui :

- a) est d'un type couramment utilisé par le grand public ou par des entités non gouvernementales à des fins autres que gouvernementales et qui a été vendu, loué ou distribué sous licence au grand public en quantité substantielle (au moins 200 unités);

- b) est vendu sur un marché commercial;
- c) est offert à la vente au gouvernement, en vertu d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance, à n'importe quel niveau, sans modifications, dans la même forme que celle dans laquelle il est vendu sur le marché commercial.

2.2.2 Militaire sur étagère (MOTS) — article d'approvisionnement qui :

- a) est utilisé par les forces armées ou des autorités d'exécution de la loi à des fins opérationnelles et qui a été vendu à un organisme gouvernemental en vertu d'un contrat en grande quantité (au moins 200 unités);
- b) a été développé exclusivement par le privé et vendu en grande quantité, sur une base concurrentielle, à des gouvernements locaux ou à des militaires de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou à des organisations d'exécution de la loi;
- c) est offert à la vente au gouvernement, en vertu d'un contrat ou d'un contrat de sous-traitance, à n'importe quel niveau, sans modifications, dans la même forme que celle dans laquelle il est vendu sur le marché commercial.

2.2.3 Modifications mineures – Modifications apportées à un article d'approvisionnement d'un type habituellement offert sur le marché commercial. Aux fins du présent document l'utilisation de l'expression « modifications mineures » doit être limitée à ce qui suit :

- a) coloration;
- b) retrait ou modification des images et de l'étiquetage;
- c) sélection des matériaux isolants (limité aux matériaux d'un type et d'une construction semblables);
- d) augmentation ou diminution de la quantité, de l'épaisseur ou du poids de l'isolant;
- e) modifications du modèle pour tenir compte des modifications apportées à l'isolant;
- f) taille;
- g) composants de la fermeture à glissière;
- h) ajout d'une attache secondaire à la fermeture à glissière;
- i) ajout d'une poche intérieure;
- j) renforcement des endroits plus exposés à l'usure.

2.2.4 Acronymes et sigles

ASTM	American Society for Testing and Materials
CLO	Unité de mesure d'isolation thermique
COTS	Commercial-off-the-Shelf
DAPES	Direction de l'administration du programme de l'équipement du soldat
GPS	Global Positioning System
ISO	l'Organisation internationale de normalisation
IV	Intraveineux" (i.e. qui s'effectue à l'intérieur d'une veine)
MOTS	Military-off-the-Shelf
NNO	Numéro de nomenclature OTAN
OTAN	l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
SAR	Search and Rescue
SSC	Systèmes de sacs de couchage

3. EXIGENCES

3.1 Concept du système

3.1.1 Le SSC-SAR doit être un système de sac de couchage à haut rendement.

- 3.1.2** En raison des conditions d'utilisation décrites en paragr. 1.4, le SSC-SAR doit convenir pour différents environnements et être facilement transportable.
- 3.1.3** En raison de son utilisation dans des conditions de froid extrême décrites en paragr. 1.4.2, le SSC-SAR doit fournir une protection thermique extrême lorsqu'il est utilisé comme un système complet et permettre une excellente gestion de l'humidité dans ces conditions.
- 3.1.4** Afin de bien répondre aux besoins opérationnels décrits en paragr. 3.2, le SSC-SAR doit être un article commercial sur étagère (COTS) ou militaire sur étagère (MOTS) conforme aux définitions de paragr. 2.2.
- 3.1.5** Le SSC-SAR doit être constitué de sept composants :
- i. un sac extérieur en tissu synthétique;
 - ii. un sac intérieur en duvet;
 - iii. une doublure hygiénique;
 - iv. un sac de compression pour le sac extérieur;
 - v. un sac de compression pour le sac intérieur;
 - vi. un sac de rangement pour le système au complet;
 - vii. une trousse de réparation.
- 3.1.6** La combinaison de sacs de couchage doit être équilibrée pour fournir la protection thermique spécifiée ci-dessous en paragr. 3.2.3. Cette combinaison devrait consister en :
- a) un sac intérieur coté pour une température de $-40\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$;
 - b) un sac extérieur coté pour une température de $0\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$.
- 3.1.7** Les tissus utilisés pour le sac extérieur, le sac intérieur et la doublure hygiénique doivent être durables et favoriser la gestion de l'humidité, conformément à leurs scénarios d'utilisation et à la superposition de couches prévue.

3.2 Exigences générales

- 3.2.1** Le SSC-SAR doit être confortable, permettre un sommeil réparateur dans une variété de conditions extrêmes, que l'utilisateur dorme sur le dos ou sur le côté, selon sa préférence.
- 3.2.2** Le sac extérieur, le sac intérieur et la doublure hygiénique doivent fonctionner comme un système de couchage, permettant ainsi à l'utilisateur d'augmenter ou de diminuer sa protection thermique en fonction de son environnement.
- 3.2.3** Une fois combinés, le sac extérieur, le sac intérieur et la doublure hygiénique doivent avoir une résistance thermique d'au moins $1,76\text{ K}\cdot\text{m}^2\cdot\text{W}^{-1}$ lorsque mis à l'essai selon la norme ASTM F1720 ou la norme ISO 23537-1, et la résistance doit être la plus élevée possible.
- 3.2.4** La masse du sac intérieur, du sac extérieur et de la doublure hygiénique (dans la plus grande taille) combinés ne doit pas dépasser 3,70 kg.
- 3.2.5** Couleurs des sacs extérieur et intérieur :
- a) doivent être unies et uniformes sur la face de tous les tissus extérieurs;
 - b) ne doivent pas être du blanc ni un dessin de camouflage;
 - c) doivent comprendre des tons terreux, du vert terne ou du gris;
 - d) Des couleurs vives devraient aussi être offertes, de préférence l'orangé brillant ou le bleu pâle.

3.2.6 La conception de chaque sac de couchage doit prévoir une fermeture à glissière :

- i. dotée d'un curseur non bloqueur;
- ii. dotée d'une attache secondaire à l'ouverture pour le cou;
- iii. se prolongeant de l'ouverture pour le cou jusqu'au niveau des genoux ou plus bas;
- iv. dotée d'un bourrelet coupe-froid pour empêcher la perte de chaleur;
- v. dotée d'une ouverture au bas pour l'évacuation de la chaleur en excès lorsqu'il fait trop chaud;
- vi. pouvant être utilisée avec des couvre-mains épais et lorsque la visibilité est nulle;
- vii. conçue de manière à atténuer les effets du givrage;
- viii. s'ouvrant du même côté (gauche ou droite) de l'utilisateur pour les deux sacs.

3.2.7 Le SSC-SAR doit être offert en deux (2) tailles (désignées Moyen et Grand à moins d'indication contraire) convenant à :

- i. des utilisateurs avec une stature entre 5 pi 5 po et 6 pi 4 po;
- ii. des utilisateurs avec un tour de poitrine entre 40 po et 48 po.

3.2.8 Le SSC-SAR doit être offert sur demande en tailles spéciales.

3.3 Exigences relatives au sac extérieur

3.3.1 Le sac extérieur (avec la doublure hygiénique) doit avoir une résistance thermique d'au moins $0,76 \text{ K}\cdot\text{m}^2\cdot\text{W}^{-1}$ lorsque mis à l'essai selon la norme ASTM F1720 ou la norme ISO 23537-1 et celle-ci devrait être aussi élevée que $1,01 \text{ K}\cdot\text{m}^2\cdot\text{W}^{-1}$ (environ 6,6 CLO avec une limite de température de $-5 \text{ }^\circ\text{C}$).

3.3.2 Le volume comprimé du sac extérieur et de la doublure hygiénique combinés ne doit pas dépasser 8,1 L lorsque mis à l'essai selon la norme ASTM F1853.

3.3.3 L'isolant synthétique du sac extérieur doit :

- i. être intrinsèquement hydrofuge, offrant une protection thermique continue qu'il soit sec ou mouillé (le duvet ayant reçu un traitement hydrofugeant n'est pas réputé conforme à cette exigence);
- ii. être incorporé pendant la fabrication de manière à empêcher la migration des fibres;
- iii. résister à la croissance de moisissures pendant une exposition à l'humidité;
- iv. avoir une excellente reprise de forme après compression, ce qui permet un gonflage rapide;
- v. être constitué de fibres recyclées à 100 %.

3.3.4 Si le sac extérieur comporte un capuchon intégré, la conception du capuchon doit prévoir un ajustement lâche avec la possibilité de serrer le capuchon autour de la tête de l'utilisateur, ou de le laisser à plat et de l'utiliser comme un oreiller si l'utilisateur préfère laisser la tête à l'extérieur du sac.

3.3.5 Le sac extérieur doit être de la taille appropriée pour recouvrir le sac intérieur sans comprimer l'isolant, tout en étant assez serré pour optimiser le rendement thermique.

3.3.6 Les matériaux du sac extérieur doivent être conformes aux exigences de la norme ISO 23537-2.

3.3.7 Le sac extérieur doit être conforme aux exigences de la méthode d'essai de la norme ASTM F1955, Standard Test Method for Flammability of Sleeping Bags.

3.4 Exigences relatives au sac intérieur

3.4.1 Le sac intérieur (avec la doublure hygiénique) doit avoir une résistance thermique d'au moins $1,56 \text{ K}\cdot\text{m}^2\cdot\text{W}^{-1}$ lorsque mis à l'essai selon la norme ASTM F1720 ou la norme ISO 23537-1 (avec la

doublure hygiénique et sans le sac extérieur); la résistance thermique devrait être la plus élevée possible, de préférence supérieure à $1,79 \text{ K}\cdot\text{m}^2\cdot\text{W}^{-1}$.

3.4.2 Le volume du sac intérieur une fois comprimé ne doit pas être supérieur à 17,5 L, lorsque mis à l'essai selon la norme ASTM F1853.

3.4.3 L'isolant du sac intérieur :

- i. doit être du duvet;
- ii. doit avoir un indice de gonflement de 700 (après l'application de tous les traitements);
- iii. devrait recevoir un traitement hydrofugeant;
- iv. doit être réparti approximativement dans la même proportion dans les sections du devant et du dos, avec un écart d'au plus 10 % entre le poids du devant et le poids du dos;
- v. doit être incorporé de manière à empêcher la migration du duvet sur la longueur (de la tête aux pieds) et sur la circonférence (du devant au dos), sans créer d'espaces vides entre les sections de duvet (c.-à-d. aucune couture traversante ni boîte à chicane).

3.4.4 La conception du sac intérieur doit comprendre ce qui suit :

- a) Une poche intérieure à hauteur de poitrine munie d'une fermeture à glissière pour le rangement d'appareils qui doivent être maintenus au chaud, tels que de grands téléphones intelligents ou de petites tablettes, des petits contenants de narcotiques, des lampes frontales ou des briquets. La conception de la poche ne doit pas nuire au rendement des caractéristiques du sac de couchage, notamment de l'isolant, de la collerette isolante et de la fermeture à glissière;
- b) Un capuchon intégré conçu pour être serré autour de la tête de l'utilisateur ou pour être laissé à plat et utilisé comme un oreiller si l'utilisateur préfère laisser la tête à l'extérieur du sac;
- c) Une collerette isolante qui réduit au minimum la perte de chaleur et épouse le pourtour du cou sans causer de points de pression;
- d) Une extrémité profilée conçue de manière à réduire au minimum l'espace d'air autour des pieds (et l'équipement auxiliaires du paragr. 3.4.5) sans causer de points de pression qui feraient en sorte que l'utilisateur comprime l'isolant (p. ex. extrémité profilée trapézoïdale);
- e) Une coupe différentielle.

3.4.5 La coupe du sac intérieur doit être assez grande (particulièrement si celui-ci est utilisé avec le sac extérieur) pour qu'un utilisateur ayant les mensurations maximales recommandées pour la taille du sac de couchage puisse se reposer confortablement avec les articles suivants et éviter que leur contenu gèle :

- i. 1 bouteille Nalgene de 1 L;
- ii. 1 sac IV de 1 L;
- iii. 1 petit étui en polymère (6 po x 4 po x 7 po) ou un appareil électronique ci-dessous :
 - o ProPaq LT;
 - o téléphone satellite Iridium;
 - o GPS Rino (650 ou 755);
 - o radio Motorola APX (6000 ou 8000); ou
 - o radio largable SAR.

3.4.6 Les matériaux du sac intérieur doivent être conformes aux exigences de la norme ISO 23537-2.

3.4.7 Le sac intérieur doit être conforme aux exigences de la méthode d'essai de la norme ASTM F1955, Standard Test Method for Flammability of Sleeping Bags.

3.5 Exigences relatives à la doublure hygiénique

3.5.1 La doublure hygiénique doit être idéale pour une utilisation près de la peau, et améliorer le rendement du SSC-SAR en ce qui concerne :

- i. la résistance thermique;
- ii. le confort;
- iii. la gestion de l'humidité;
- iv. la propreté (huiles corporelles);
- v. la gestion des odeurs.

3.5.2 La doublure hygiénique doit pouvoir être insérée dans le sac de compression du sac extérieur en tissu synthétique avec le sac extérieur à l'intérieur.

3.6 Exigences relatives aux sacs de compression

3.6.1 Le SSC-SAR doit être fourni avec deux sacs de compression :

- a) Un sac de compression de la taille appropriée pour recevoir le sac extérieur et la doublure hygiénique;
- b) Un sac de compression de la taille appropriée pour recevoir le sac extérieur, le sac intérieur et la doublure hygiénique.

3.6.2 Les sacs de compression doivent être d'une taille appropriée au sac de couchage qui leur est destiné sans nécessiter de force excessive de la part de l'utilisateur pour y insérer le sac de couchage.

3.6.3 Chaque sac de compression doit :

- i. être fait de tissu en nylon 100 % enduit de polyuréthane;
- ii. comporter des coutures scellées pour assurer l'étanchéité du sac;
- iii. comporter un cordon de serrage sous rabat à une extrémité;
- iv. comporter quatre (4) courroies de compression fixées au rabat;
- v. comporter une extrémité fermée munie d'une poignée;
- vi. être doté d'un mécanisme à dégagement rapide pour faciliter le retrait du sac de couchage.

3.7 Exigences relatives au sac de rangement

3.7.1 Le SSC-SAR doit comprendre un sac permettant de ranger tous les composants dans un état détendu et non comprimé.

3.7.2 Le sac de rangement doit :

- i. être extrêmement respirant;
- ii. être conçu pour protéger le SSC-SAR de la saleté et des insectes;
- iii. comporter un cordon de serrage pour y ranger tous les composants en toute sécurité.

3.8 Compatibilité

3.8.1 Le SSC-SAR sera utilisé avec les éléments suivants :

- i. un matelas gonflable, coefficient R de 8, de 8 à 10 cm d'épaisseur, avec un sac à pompe extérieur (pas de NNO);
- ii. un matelas en mousse (NNO 8465-20-008-0463);

- iii. un sac de bivouac, moyen, sans fermeture à glissière (NNO 8465-21-905-7981);
- iv. une couverture thermique (NNO 20-0024943 ou 20-012-7245);
- v. une bâche ou un tapis de sol (pas de NNO).

3.9 Durée de vie utile

- 3.9.1** La durée de vie utile minimum du SSC-SAR doit être de trois (3) ans d'utilisation fréquente ou de dix (10) ans d'utilisation sporadique.
- 3.9.2** La durée de conservation minimum du SSC-SAR doit être de cinq (5) ans sans traitement spécial ni dégradation des caractéristiques de rendement.
- 3.9.3** Le SSC-SAR devrait résister aux scénarios d'utilisation suivants sans présenter de diminution importante du rendement :
 - a) rangement dans le sac de compression en service dans un état sec pendant 12 mois;
 - b) utilisation sur le terrain pendant sept (7) jours consécutifs dans des températures inférieures à zéro avec aucune possibilité de le faire sécher.
- 3.9.4** Le SSC-SAR doit être lavable dans une machine à laver commerciale à chargement frontal.
- 3.9.5** Le SSC-SAR doit comprendre une trousse de réparation pour réparer sur le terrain les petites déchirures et autres dommages.

3.10 Exigences en matière d'étiquetage

- 3.10.1** Chaque composant doit porter une étiquette d'identification avec les caractéristiques suivantes :
 - i. être fixée de manière permanente;
 - ii. être clairement lisible;
 - iii. comporter des inscriptions indélébiles;
 - iv. comporter des inscriptions à contraste élevé;
 - v. être bilingue (français et anglais);;
 - vi. ne doit pas nuire au confort.
- 3.10.2** Le sac intérieur, le sac extérieur et la doublure hygiénique doivent porter une étiquette d'identification qui contient les renseignements suivants :
 - i. numéro de nomenclature OTAN (NNO);
 - ii. taille;
 - iii. numéro de contrat;
 - iv. mois et année de fabrication;
 - v. teneur en fibres;
 - vi. instructions d'entretien;
 - vii. plage de protection thermique recommandée ou cote de température pour le système complet ou pour chaque composant isolé;
 - viii. instructions de maintenance (le cas échéant);
 - ix. avertissements concernant le produit (le cas échéant)
 - x. exigences relatives à l'étiquetage prescrites par la norme ASTM F1955 (le cas échéant);
 - xi. ligne permettant d'inscrire le nom de l'utilisateur.
- 3.10.3** Chaque sac de compression et sac de rangement doit comporter une étiquette d'identification contenant les renseignements suivants :
 - i. numéro de nomenclature OTAN (NNO);
 - ii. composants correspondant du SSC-SAR;
 - iii. numéro de contrat;

- iv. mois et année de fabrication;
- v. instructions de maintenance (le cas échéant);
- vi. avertissements concernant le produit (le cas échéant);
- vii. ligne permettant d'inscrire le nom de l'utilisateur.

4. DOCUMENTS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

4.1 Commentaires demandés – Comme il est indiqué ci-dessus, le MDN souhaite obtenir les commentaires des intervenants de l'industrie à propos des annexes, appendices et dessins techniques ci-dessus. Veuillez prendre note que même si les données techniques ci-dessus contiennent une liste de tous les documents de référence applicables, le MDN a seulement inclus, dans la présente DI, un échantillon représentatif de ceux-ci en paragr. 2.1.

4.2 Questions – En plus de demander aux intervenants de l'industrie d'examiner les documents techniques préliminaires sur le système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage et de formuler des commentaires sur les matériaux et composants spécifiés, nous les invitons à répondre aux questions suivantes :

4.3.1	Exigence	Réponse	
4.3.1.1	Exigences relatives au sac de couchage		
4.3.1.1.1	Est-ce que l'intervenant ayant répondu ou les fournisseurs de sacs de couchage croient que les exigences techniques prescrites dans les paragr. 3.2.3, 3.2.4, 3.3.1, 3.3.2, 3.4.1, et 3.4.2 sont raisonnables et réalisable?	Oui (indiquez les valeurs)	Non (indiquez lesquelles et donnez des explications)
4.3.1.1.2	3.2.3, 3.3.1, 3.4.1 résistance thermique		
4.3.1.1.3	3.2.4 masse		
4.3.1.1.4	3.3.2, 3.4.2 volume sous charge		
4.3.1.2	Exigences relatives aux matériaux		
4.3.1.2.1	Est-ce que l'intervenant ayant répondu ou les fournisseurs de matériaux croient qu'ils pourraient respecter les exigences techniques prescrites dans les paragr. 3.3.3, 3.4.3 et 3.3.6, 3.4.6?	Oui	Non (indiquez lesquelles et donnez des explications)
4.3.1.2.2	Quel matériel emploierait l'intervenant ayant répondu pour respecter les exigences techniques prescrites dans paragr 3.5 (doublure hygiénique)?		
4.3.1.3	Exigences Additionnelles		
4.3.1.3.1	Il-y-a-t-il des exigences techniques que l'intervenant ayant répondu croit sont ni raisonnables ou réalisable?	Oui (indiquez quelles exigences et comment les améliorer)	Non
4.3.1.4	Expérience		
4.3.1.4.1	Est-ce que l'intervenant ayant répondu a de l'expérience dans la fabrication de systèmes/ vêtements de circonstance en cas de mauvais temps pour les services militaires canadiens ou ceux de l'OTAN, des services de police ou des services d'urgence?	Oui (indiquez quel(s) groupe(s))	Non
4.3.1.4.2	Est-ce que l'intervenant ayant répondu a de l'expérience dans la fabrication de systèmes/ vêtements de circonstance en cas de mauvais temps pour les entreprises commerciales?	Oui (indiquez volume de ventes commerciales)	Non

4.3.1.4.3	Est-ce que l'intervenant ayant répondu est en mesure de fabriquer le SSC-SAR dans les quantités estimatives et les délais estimatifs indiqués dans la présente DI?	Oui	Non (décrivez votre capacité)
4.3.1.4.4	Est-ce que l'intervenant ayant répondu est en mesure de fabriquer le SSC-SAR au Canada?	Oui	Non (indiquez dans quel pays il serait fabriqué)
4.3.1.5	Calendrier		
4.3.1.5.1	Est-ce que l'intervenant ayant répondu est capable de livrer 3 échantillons préalables à l'attribution du contrat (PAC) du SSC-SAR en dedans d'une période de soumission de 3 mois?	Oui	Non (indiquez le délais de livraison)
4.3.1.5.2	Si un contrat était attribué, combien de temps faudrait-il à l'intervenant ayant répondu pour envoyer un échantillon de présérie du SSC-SAR au MDN?		
4.3.1.5.3	Si un contrat était attribué et un échantillon de présérie approuvé par le MDN, combien de temps serait nécessaire avant le début de la livraison?		
4.3.1.5.4	Si un contrat était attribué, quel serait le taux de production hebdomadaire approximatif des articles suivants, une fois les livraisons commencées :		
	sac extérieur en tissu synthétique;		
	sac intérieur en duvet;		
	doublure hygiénique;		
	sac de compression pour le sac extérieur;		
	sac de compression pour le sac intérieur;		
	sac de rangement pour le système au complet;		
	trousse de réparation.		

5. PROCESSUS D'INVITATION À SOUMISSIONNER

5.1 Stratégie d'approvisionnement proposée – On prévoit que l'approvisionnement futur du système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage se fera dans le cadre d'un processus concurrentiel.

5.2 Politique des retombées industrielles et technologiques et Politique sur le contenu canadien – Comme les accords commerciaux internationaux ne visent pas ce produit, le Canada se réserve le droit de tirer parti de toute future demande de propositions concernant le système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage et de produire des avantages économiques pour le Canada, soit par l'application de la Politique des retombées industrielles et technologiques ou la Politique sur le contenu canadien. Ces politiques autorisées par le Cabinet encouragent le développement industriel au Canada.

De plus amples détails sur la Politique des retombées industrielles et technologiques sont présentés dans le site Web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>

De plus amples détails sur la Politique sur le contenu canadien peuvent être obtenus dans le site Web Achatsetventes.gc.ca :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/3/6>

- 5.3 Estimations des coûts** – Afin d'aider le MDN à respecter ses exigences en matière de planification, nous invitons les fournisseurs intéressés à fournir une estimation indicative non contraignante des coûts par unité en espèces commerciales ou dans la devise de leur pays pour les articles indiqués en 4.0 (expédition, conditionnement et taxes non compris). Les fournisseurs intéressés sont aussi priés de dévoiler tout renseignement pertinent ou toute hypothèse avancée concernant l'élaboration de leur estimation et d'indiquer tout enjeu qui risque d'avoir une incidence sur les coûts.

6. QUANTITÉS FERMES ESTIMATIVES

Article	Description	Quantité	Coût estimatif par unité
1	Système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage (moyen)	100	
2	SAR Sleeping Bag System (grand)	100	

7. CALENDRIER APPROXIMATIF

Activité d'approvisionnement	Échéancier estimatif	Période approximative allouée pour l'activité (jours)
Demande d'information	Septembre 2022	30
Affichage de la demande de propositions (DP) sur le site Ventas et achats	Octobre 2022	30
Clôture de la DP (date à laquelle doivent être livrés les échantillons préalables à l'attribution du contrat et les documents de soumission)	Janvier 2023	90
Octroi du contrat	Mai 2023	120
Présentation de l'échantillon de présérie	Septembre 2023	120
Premières livraisons des quantités fermes estimatives	Décembre 2023	90

8. ACTIVITÉS DE MOBILISATION

- 8.1** À ce jour, TPSGC et le MDN n'ont planifié aucune activité de mobilisation officielle des intervenants de l'industrie relativement à la présente DI. Des activités de mobilisation officielles des intervenants de l'industrie pourraient être organisées ultérieurement en lien avec le système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage. De plus, si des intervenants de l'industrie étaient intéressés à rencontrer des représentants du gouvernement dans la région de la capitale nationale relativement à la présente DI, ils devraient faire part de leur intérêt au responsable de la DI indiqué au paragr. 9.10.

9. RÉPONSES DES FOURNISSEURS

- 9.1 Instructions** – Les réponses écrites doivent être soumises au responsable de la DI indiqué au paragr. 9.10 avant la date de clôture de la présente DI. Les renseignements suivants doivent être fournis :
- 9.1.1** Nom de l'intervenant de l'industrie, coordonnées et adresse de retour;
- 9.1.2** Indication de l'intérêt à participer à un éventuel approvisionnement du système de sacs de couchage utilisés pour la recherche et sauvetage, comme entrepreneur principal, sous-traitant ou fournisseur de composants ou de matériaux.

- 9.2 Présentation** – Les réponses écrites doivent être présentées en format papier seulement (deux copies), dans l'une ou l'autre des langues officielles.
- 9.3 Adresse De Livraison** – Les réponses ne sont pas considérées des soumissions, cependant, les réponses doivent être envoyé par courriel à annick.parent@forces.gc.ca
- 9.4 Utilisation** – Les réponses ne seront pas officiellement évaluées. Toutefois, le MDN pourrait les utiliser pour élaborer les spécifications, l'énoncé des travaux ou le plan d'évaluation des soumissions dans le cadre d'une future DP. Le MDN examinera toutes les réponses reçues à la date de clôture de la DI. Le MDN peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DI. Les réponses écrites ne seront pas retournées.
- 9.5 Coûts** – Le gouvernement du Canada ne remboursera à aucun intervenant les dépenses engagées pour répondre à la présente DI.
- 9.6 Paramètres** – Les intervenants de l'industrie doivent se rappeler que la présente DI ne constitue pas une demande de propositions. Par conséquent, ils sont invités à faire part de leurs commentaires ou de leurs préoccupations dans leur réponse. Le Canada se réserve le droit de demander à un intervenant des précisions sur les renseignements fournis en réponse à la présente DI, que ce soit par téléphone, par écrit ou en personne.
- 9.7 Confidentialité** – La confidentialité des renseignements concernant chacun des intervenants sera préservée. Les intervenants sont priés d'indiquer clairement les éléments de leur réponse ayant un caractère exclusif. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère qu'un élément n'a pas un caractère exclusif.
- 9.8 Demandes de renseignements** – Les demandes de renseignements sur la présente DI doivent être adressées au responsable de la DI indiqué au paragr. 9.10.
- 9.9** Les demandes de renseignements reçues moins de quinze (15) jours avant la date de clôture de la présente DI pourraient ne pas être traitées. Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le gouvernement du Canada ne répondra pas forcément par écrit à toutes les demandes de renseignements, pas plus qu'il ne communiquera nécessairement toutes les réponses à l'industrie. Toutefois, au cas où les réponses seraient publiées, les auteurs des demandes de renseignements devraient faire ressortir clairement les parties de leurs questions qui sont de nature exclusive. Le Canada se réserve le droit de modifier les questions ou de demander à l'auteur de la demande de renseignements de le faire, afin que la nature exclusive de la question soit éliminée et que la demande de renseignements puisse être communiquée à l'industrie.
- 9.10 Responsable de la DI** – Le ministère de la défense nationale est responsable de la gestion du processus lié à la DI. La personne-ressource du MDN et responsable de la DI, dans le cas présent, est :

Annick Parent
Agent d'approvisionnement
DLP 3-2-3

Ministère de la Défense nationale
101 Colonel By Dr.
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Adresse courriel annick.parent@forces.gc.ca

